

Arrêté n°23 01 12 D
Arrêté portant composition du jury de suivi du master Sciences Technologie et Santé de
l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2021-2022.*

Arrête

Article premier :

Le jury de suivi pour la 2^{ème} année du Master Sciences Technologie et Santé, mention Energie, pour le semestre A22 de l'année universitaire 2022/2023, est composé comme suit :

Parcours Energie Electrique (M2)

Présidente du jury : Daniela CHRENKO

Membres du jury :

- Abdesslem DJERDIR
- Mohamed BECHERIF
- Daniel DEPERNET
- Stefan GIURGEA
- Salah LAGHROUCHE

Article 2 :

Le jury de suivi pour la deuxième année du Master Sciences Technologie et Santé, mention Energie, pour le semestre A22 de l'année universitaire 2022/2023, semestre A22, se réunira le :

Judi 26 janvier 2023 à 16h00 – campus de Belfort – salle E104.

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 24 janvier 2023

Par déléation,
le Directeur général des services
Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon
Jérôme CHAUSSON